



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Élevages d'animaux destinés à des safaris sanglants pour chasseurs

Question écrite n° 23177

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les lieux d'élevages d'animaux destinés à des safaris sanglants pour chasseurs. En effet, une association a récemment infiltré ce type d'élevage pour y dénoncer ces pratiques de maltraitance animal. Très peu connue, la chasse d'animaux en captivité n'est pas anodine puisqu'elle concerne environ 1 300 parcs et enclos en France qui détiennent au total 50 000 à 100 000 animaux : cerfs, chevreuils, mouflons, daims, etc. Dans ces lieux, la chasse peut y être une activité personnelle des propriétaires ou une activité commerciale : les propriétaires font payer à des chasseurs le droit de venir tuer des animaux. Les animaux sont alors parqués dans ces endroits sans pouvoir s'échapper et périssent dans des souffrances abominables : bien souvent déchiquetés vivants, noyés, poignardés... Aussi, face à cette barbarie et cette maltraitance animale gratuite, elle souhaiterait savoir ce qu'entend faire le Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23177

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8452

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)